REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice: 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE,

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés: Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations: Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2022-02-03-A- COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET GENERAL- AFFECTATION **DU RESULTAT**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2022 du Budget Général, Considérant les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	3 689 395,06
Dépenses 2022	3 208 824,18
Résultat de l'exercice	480 570,88
Résultat antérieur reporté	675 631,74
Résultat cumulé	1 156 202,62

La section de fonctionnement 2022 est clôturée avec un excédent de 1.156,202,62 €

CH CON CAN AND THE CONTROL OF THE CO				
SECTION INVESTISSEMENT				
Recettes	1 641 935,41			
Dépenses	2 138 960,85			
Résultat de l'exercice	-497 025,44			
Résultat antérieur reporté	-136 811,62			
Résultat cumulé	-633 837,06			

REST		Α		ΛІ	ICI	- 12
K-VI	-	ш	K-	ΔІ	1	•к

Recettes	710 434,53
Dépenses	469 652,54
Solde	240 781,99
Besoin de financement	-393 055,07

A L'UNANIMITE,

DECIDENT D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT

AFFECTATION de 393 055,07 € à la section d'investissement pour la couverture des besoins de financement, pour lequel un titre de recettes sera émis à l'article 1068

Reprise à hauteur de **763 147,55** € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement au budget primitif 2023

REÇU LE

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance, 25 AVR. 2023

Le 3 0 1912 1 1913 603 20230331 2023-02-03-A-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Adjourne de La Marin Pefecture : 03/04/2023

Marie-Hélène CHAUQUET SOUS-PRÉFECTURE D'USSE Pierre SAUGERAS

_ (CORRÈZE)